

RÉSOLUTION ADOPTÉE

LORS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME RÉUNION

(EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQO

**TENUE PAR CONSULTATION ÉLECTRONIQUE ENTRE 16 h 30 LE
VENDREDI 7 MARS 2025 ET 10 h LE LUNDI 10 MARS 2025.**

- * 485X-CA-7444 concernant l'autorisation de signatures d'un protocole d'entente et d'une lettre de garantie en faveur de la Ville de Gatineau en lien avec les travaux de prolongements des services d'aqueduc et sanitaires dans le cadre de la construction d'une résidence étudiante